

**COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2020 à 20 h  
COMMUNE D'AULNOY**

. Présents : Eric GOBARD Maire, Patrick FRERE Maire Adjoint, Joël JACQUEMINET, Florence FLUTEAUX, Nicolas CORTET, Angélique FLOCHIN, Odette VASSEUR. Gilles ADERIC, Carole HERINK, Marielle de CHARNACE.

. Absents excusés : Christian FOUCART (pouvoir à F. FLUTEAUX)

. Invitée : Corinne de CHARNACE (Adjointe Administrative).

. Secrétaire de Séance : Florence FLUTEAUX.

La séance est ouverte à vingt heures, sous la Présidence de Eric GOBARD, Maire.

Le précédent compte rendu de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout d'une question concernant un arrêté d'accueil d'hébergement pour les gens du voyage, le Conseil accepte cet ajout.

- **POINT SUR L'INSTRUCTION DU PROJET PLU D'AULNOY :**

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale a été saisie par la Communauté d'Agglomération, afin de soumettre le projet de Plan Local d'Urbanisme.

La MRAE a demandé une copie des arrêtés ayant été pris depuis le début de la procédure.

Il sera possible de consulter le dossier sur le site de la MRAE qui a deux mois pour donner son avis.

- **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 :**

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2019 et sous la Présidence de Patrick FRERE, Maire Adjoint, vote les comptes administratifs 2019, identiques, laissant apparaître un résultat de clôture de :

- 383 408.19 euros pour la Commune,
- 98 349.82 euros pour le Service Eau et Assainissement.

- **DELIBERATION ET CONVENTION DES FRAIS SCOLAIRES 2018/2019 DE LA VILLE DE COULOMMIERS :**

Les tarifs de participation aux frais scolaires, pour l'année 2018/2019, demandés par la ville de Coulommiers, pour les Alnésiens, s'élèvent à 675 euros par enfant en maternelle (cinq élèves), 544 euros par enfant en élémentaire (onze élèves), ce qui représente un total de 9 359 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce tarif, qui est identique à l'an passé, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et régler la facture.

- **APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE :**

La Communauté d'Agglomération a conservé la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie » sur l'ancien territoire de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers (territoire de la Communauté de Communes de la Brie des Moulins avant la fusion du 1<sup>er</sup> janvier 2017), soit les communes de Faremoutiers, Pommeuse, Guérard et Dammartin sur Tigeaux. Afin de rétrocéder la compétence aux quatre communes, le Conseil Communautaire réuni en date du 9 janvier a adopté la modification des statuts annexés à la délibération ; il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ce changement ; le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte cette modification : sur l'ancien territoire de la CACPB : création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt intercommunal, voies intérieures aux zones d'activités d'Amillis, Beauthel, Chailly en Brie, extension ZA « 18 Arpents » à Boissy le Châtel, ZA « les Longs Sillons » à Coulommiers, Zone de Voisins à Mouroux.

- **DESIGNATION DES REPRESENTANTS APPELES A SIEGER AU SEIN DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :**

Vu la délibération du 9 janvier 2020 de la Communauté des Communes du Pays de Coulommiers portant création et composition de la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges CLECT, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, désigne pour siéger au sein de la CLECT : Eric GOBARD, en tant que titulaire et en suppléant : Patrick FRERE.

- **GROUPEMENT DE COMMANDE D'ENERGIES 2020-2025 du SDESM :**

Le Syndicat des Energies de Seine et Marne ouvre un groupement de commande de marchés d'achat d'énergies, de fournitures, de services associés en Seine et Marne. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve le programme et les modalités financières, autorise l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie et services associés.

- **DELIBERATION DU MARCHE DE SECURISATION ROUTIERE :**

Une étude d'aménagements de sécurité est lancée, pour les secteurs de l'entrée est de la Roche et des entrées Nord et Ouest de Villers. Lors de l'appel d'offres, deux plis ont été reçus :

Les Etablissements COLAS pour 51 550.80 euros,  
et les Etablissements WIAME pour 71 394 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, 10 voix pour et 1 voix contre, retient l'offre des Etablissements COLAS, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de marché et régler les factures.

- **DIFFUSION DE LA FICHE SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE :**

. Vu le départ de Monsieur Jean-Louis Senez, Président de la Société de Pêche, un nouveau Président a été nommé : Monsieur José Taramini, et les membres du bureau ont été renouvelés.

. Suite aux tempêtes du 9 et 16 janvier, des pannes d'éclairage public ont eu lieu sur la Bauderie, la Roche et Villers. Un câble électrique a été coupé au Charnoy.

. La grange dite « maison blanche » au carrefour de la D402 menaçant de s'écrouler, un arrêté de péril a été pris d'urgence le 26/02/20 par Monsieur le Maire.

. La commune a creusé les fossés, qui débordaient sur la route de la Bauderie.

. De nombreuses difficultés sont rencontrées quant au raccordement des particuliers à la fibre ; il ne faut pas hésiter à contacter la mairie devant tout problème.

. A noter : un câble fibre s'est retrouvé sectionné au Fayet, privant une famille d'internet et de téléphone pour plusieurs semaines. La réparation étant compliquée, et les administrés démunis devant le manque de prise en charge des services de télécom, la mairie a contacté les interlocuteurs à diverses reprises, afin de faire avancer le dossier, les sous-traitants posant problème et a saisi l'Association des Maires Ruraux le 21/02/20.

. Les aboiements de chiens à la Bauderie, au Bas Mesnil et rue Jehan de Brie à Villers sont récurrents et importunent fortement les habitants. Il est demandé aux propriétaires d'employer tous les moyens nécessaires afin que cela cesse.

. Le radar de la Bauderie, défectueux, a été changé le 20/02/20.

. un problème de voisinage a éclaté dans le centre bourg d'Aulnoy à cause de l'arrivée d'une basse-cours.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

. Devant l'épidémie de coronavirus, il est primordial de respecter les consignes consultables sur les sites : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

ou : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/>

. Le déjeuner des Seniors aura lieu le samedi 28 mars 2020, à la salle des fêtes d'Aulnoy ; Il est gratuit à partir de 65 ans, le tarif est de 15 euros pour les accompagnants, sur inscription en mairie avant le 17 mars.

. le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- de faire entretenir le chauffage réversible de la salle des fêtes par les Ets ITEBELEC qui l'ont posé, pour un montant annuel de 240 euros.
- de restaurer le mur de pierre de l'ancienne école, accepte le devis de 640 euros de Mr Michel KIT, entrepreneur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.